

Notes sur *que* reprenant *si*

PAR

MORTEN NØJGAARD

Comme introducteur d'une proposition subordonnée, *que* suivi du subjonctif donne à cette proposition un sens hypothétique dans deux cas: 1° placé isolément en tête de la phrase; 2° placé après un *si* qu'il reprend. Il y a cependant deux différences fondamentales entre les deux cas.

D'abord, la proposition hypothétique introduite par un *que* isolé précède toujours la proposition principale. Ensuite, le subjonctif règne sans défaillance dans ces propositions. Il est évident que les deux particularités se tiennent, et que c'est ainsi que la proposition hypothétique se distingue de la proposition complétive placée en tête de phrase, puisque cette dernière admet parfois l'indicatif¹. Les propositions hypothétiques introduites par *que* qui font suite à une proposition introduite par *si* précèdent normalement la proposition principale et utilisent normalement le subjonctif. Pourtant, les deux «règles» souffrent un nombre d'exceptions non négligeable.

La postposition se trouve surtout dans les cas où *que* prend la relève de *comme si*, – ce qui correspond au fait que pour «comme si» l'antéposition est tout à fait exceptionnelle, tandis que *si*, bien que le plus souvent antéposé, peut facilement se placer après la proposition principale (v. Lorian 102²). En ce qui concerne le mode, les faits sont ici assez compliqués. On sait qu'en moyen français on trouve l'indicatif dans notre tour, mais qu'à partir du XVII^e siècle le subjonctif y est de rigueur. De nos jours l'indicatif réapparaît et Frei 100, qui est le premier à l'étudier du point de vue synchronique, déclare même qu'en français

1: Il paraît même que l'indicatif y a gagné beaucoup de terrain (dans certaines combinaisons) dans la langue de tous les jours. Cf. les remarques intéressantes de L. C. Harmer in *French Studies*, 1968, p. 372 sq.

2: On trouvera à la fin de l'article le titre complet des études citées.

moderne ce mode est «assez correct»! Van der Molen 114 sqq. l'a étudié dans la langue populaire, Damourette et Pichon § 1948 donnent un certain nombre d'exemples précieux et Grevisse § 1038 y consacre un paragraphe substantiel. Se servant de ces matériaux, Togeby § 422,1 essaie de donner une description de cette particularité modale.

M. Togeby écrit que l'indicatif se trouve surtout dans les cas où *que* équivaut à *quand*.³ D'autre part, il ressort de ses exemples que le phénomène concerne particulièrement les systèmes hypothétiques du présent. Enfin il signale que (dans ceux du passé?) le conditionnel peut se substituer au subjonctif, selon le mécanisme bien connu par ailleurs.

La présente étude se propose de montrer que ces 3 assertions sont discutables et partiellement inexactes. Nous commencerons par la dernière.

Chez tous les auteurs qui se sont occupés de la question, on ne trouve en tout et pour tout que 3 exemples authentiques de conditionnel après *que*; van der Molen 114 sqq. donne 2 exemples⁴ dont un de Rosny aîné:

«Vois-tu, François, si j'étais un homme et que j'aurais à choisir . . . » (p. 114)

Damourette et Pichon V § 1948 un seul:

«Si j'étais le gouvernement et que je trouverais des jean-foutre qui auraient prêté leur argent aux Russes, je leur ferais faire quinze jours de tôle.»⁵

Les 3 exemples appartiennent au langage populaire, sinon vulgaire (le 3^e de van der Molen est d'un jardinier). Ensuite, ils représentent une solution extrêmement rare⁶ (régionale?) d'un problème général pour lequel le français normal propose une autre solution.

Afin de saisir la fonction de notre tour, il est essentiel de distinguer entre les propositions au présent – sur lesquelles nous reviendrons plus loin – et les propositions à l'imparfait.

3: C'était déjà l'explication de Frei 119–20, paraît-il, puisqu'il rapproche:

si vous travaillez et que quelqu'un vient vous déranger, et:

quand on travaille et que quelqu'un vient vous déranger.

En tout cas c'est celle de Lorian 119.

4: Le troisième exemple de van der Molen 115:

«... je vous dirai que si malheureusement mon père viendrais malade quille ceserai de travailler. . . » (lettre de soldat)

est à écarter, puisqu'il appartient à un système hypothétique non français, mais dialectal. Voir à ce sujet Cohen 55 sq.

5: Il est extrêmement fâcheux que Togeby, citant Damourette et Pichon par l'intermédiaire de Wagner 528, reproduise leur exemple *construit* au lieu de l'exemple réellement recueilli et d'un ton tout à fait différent.

6: D'où Wagner 528 sait-il que le type avec conditionnel soit «assez fréquemment représenté»?!

En effet, on sait que la langue parlée moderne répugne à employer l'imparfait du subjonctif. Dès lors surgit un problème gênant pour le locuteur qui doit développer un système hypothétique introduit par *si* + imp. ind. en y ajoutant une autre condition (normalement secondaire) introduite par *que*, du type :

«S'il nous cachait ses chagrins et qu'il les contât à un étranger . . . » (H. Becque, cit. Grevisse)

et qui doit alors trouver un équivalent à cet imparfait du subjonctif qu'il répugne à employer.

Comme l'a montré excellemment Tobler IV 12 sqq., la langue parlée esquive souvent la difficulté en recourant à deux *si* coordonnés (même si la 2^e condition est nettement secondaire). Mais il arrive aussi qu'elle essaie de *résoudre* la difficulté modale. Deux possibilités s'offrent alors.⁷

En premier lieu on peut suivre la tendance générale en substituant à l'imparfait le soi-disant présent du subjonctif⁸.

7: En principe il y en aurait une 3^e: substitution de l'imparfait du subj. par le passé composé du subjonctif. Cependant aucun exemple ne l'atteste – à moins de voir dans :

«Si j'avais été aux sons comme toi, lui dit-il, et que j'aie eu ton instruction . . . » (Dorgelès, cit. Van der Molen 114)

un «j'eusse ton instruction», ce qui ne me paraît pas vraisemblable. V. plus loin la note sur le rapport entre l'imparfait et le passé du subjonctif.

Rothe 84 affirme que la correspondance parlée à : «Je ne crois pas qu'il perdit jamais son sang-froid» serait « . . . qu'il ait jamais perdu ». Il est certain qu'assez souvent l'imparfait du subjonctif peut effectivement être remplacé par le passé, cf. «Je l'ai tiré par la manche jusqu'à ce qu'il m'ait suivi.» (H. Frei, *Livre des 2000 phrases* n° 284, p. 32.) Mais cette substitution n'est possible que s'il s'agit nettement d'une action *perfective*. Ainsi il est fort douteux qu'à «Est-il quelqu'un de vous (. . .) qui conteste que cette femme fût une ondine?» corresponde, comme le veut Rothe, «que cette femme ait été une ondine», et il est impossible de remplacer «Mais comment penser que le restaurateur (. . .) ne payât pas son loyer?» par «n'ait pas payé» (Rothe loc. cit.), à moins, évidemment, de changer le sens. V. en outre des exemples dans van der Molen 47, *Damourette* et Pichon V § 1961, p. 656 sq., Cohen 195 (et passim).

8: S'il est peu fructueux de donner dans la rage terminologique qui semble posséder certains grammairiens, le terme de «présent du subjonctif» ne laisse pas de gêner considérablement (ne serait-ce que par l'analogie qu'il semble établir avec le «présent de l'indicatif»). Il n'est pas inutile de rappeler ici que la forme unique du subjonctif dans la langue parlée n'est pas devenue un vrai «passé-présent-futur» c.-à-d. une forme sans valeur temporelle et qui puisse servir dans tous les cas où, anciennement (et de nos jours dans la langue écrite), on mettait l'imparfait du subjonctif. Rappelons seulement que dans les pro-

Les exemples abondent. Le premier relevé est celui de Tobler (*Revue bleue* 1900):

«si vous preniez mon fusil et que vous me visiez, je ne bougerais pas.»⁹

«si je me jetais à ses pieds et que je lui dise . . . » (M. Prévost in Grevisse)

«Si seulement la pluie venait et qu'on ai (sic) beaucoup de betteraves . . . »
(ex. oral in van der Molen 115, cf. supra p. 122 note 7.)

Selon Damourette et Pichon § 1948, p. 639 (et v. aussi Soltmann § 220, Sandfeld, Prop. § 205, p. 338 et Cohen 57) cette solution serait celle préférée dans «la parlure bourgeoise»:

«S'il allait vraiment mieux et que je veuille le renvoyer au lycée, je te téléphonerais de m'envoyer un certificat.»

Cependant, il y a deux facteurs qui rendent cette solution précaire. D'abord le locuteur possèdera souvent l'imparfait du subjonctif dans son registre graphique et sentira ainsi un décalage temporel manifeste

positions principales, où, en dehors de locutions figées peu vivaces, on ne trouve que le présent du subjonctif, cette forme garde très nettement une valeur de présent-futur. Les formules à l'imparfait ont disparu, parce que la langue ne possède plus de forme du subjonctif capable de rendre le passé (car il est évident que le passé du subjonctif, mal nommé, est exclusivement un parfait).

Il est vrai que souvent on peut considérer que le présent s'est substitué à l'imparfait du subjonctif – mais surtout dans les propositions complétives. En particulier le présent ne peut pas, normalement, rendre l'imparfait à sens hypothétique (et de là la grande fortune du conditionnel dans ce genre de propositions), cf. Cohen 243. Noter aussi qu'après un verbe principal au présent, le présent du subjonctif de la proposition complétive peut exclusivement représenter un présent-futur, comme en fait foi l'exemple suivant qui m'a été communiqué par M. Palle Spore:

«Est-il exact que le timbre fiscal ne soit plus obligatoire et qu'il n'était pas utile de le coller sur les quittances et factures?» (*Courrier des lecteurs. Le Parisien* 30.5.1967; 2,6)

Voilà qui éclaire l'emploi de l'imparfait de l'indicatif après *que* hypothétique et qui donne à penser que la deuxième solution (par l'imparfait de l'indicatif voir p. 124) sera celle de l'avenir.

9: Lerche 43 cite un exemple non probant de Calvin, parce que le verbe de la proposition principale est au présent. Dans les exemples modernes, en revanche, il serait erroné d'attribuer avec Soltman § 221 une valeur temporelle au présent du subjonctif dans le cas qui nous occupe: il n'y a aucune raison de penser que le changement se fait «weil der Sprechende wirklich ein présent empfindet» (p. 180).

entre les deux propositions apparemment équivalentes par ailleurs. Mais surtout cette solution viole la règle fondamentale du système hypothétique français, à savoir que l'irréel est exprimé par le décalage temporel de la subordonnée par rapport à la principale. Comment la proposition «que je lui dise» (dans l'exemple de M. Prévost) pourrait-elle exprimer une hypothèse invraisemblable? Aussi bien on sait que si cette proposition se présentait seule en tête de phrase avec le *que* hypothétique isolé (v. supra), elle ne pourrait s'entendre que dans un sens «présent», c.-à-d. exprimant une hypothèse possible, voire même vraisemblable (et donc combinée avec un futur dans la principale):

«Qu'il fasse une gelée, et il n'y *aura* plus . . . » (cit. Soltmann § 218).

Voilà pourquoi il n'est pas rare de voir le temps prévaloir sur le mode dans ce genre de proposition,¹⁰ et nous aboutissons ainsi à la 2^e solution qui substitue à l'imparfait du subjonctif l'imparfait de l'indicatif¹¹:

«Si j'avais une fille à marier et que j'étais du monde riche, je la donnerais au baron les yeux fermés.» (Proust in Damourette et Pichon § 1948)

«La cuisine (. . .) évidemment, si j'écrivais tout et que je regardais ce qui se passe à la cuisine (. . .)» (ex. oral, cit. ib.)

«Le patron (. . .) adressa un bonjour cordial à son café, comme si c'était l'aube et qu'il souhaitait la bienvenue au jour.» (Brasillach, in Grevisse § 1038)

«Si par exemple, c'était sa fenêtre qui ne fermait pas bien et qu'on disait: «Tiens, ce potage a un goût», Minon rétorquait (. . .).» (F. Marceau, in Lorian 119, n° 7)¹²

10: C'est dans un effort désespéré de concilier ces deux tendances (ou besoins) linguistiques opposées que la dame citée par Damourette et Pichon § 1952 (p. 648) crée une forme inédite, alliant la «racine» du subjonctif aux flexifs des temps passés de l'indicatif:

«Si j'avais une bonne santé et que je vévussais cent ans . . . »

11: Selon Brunot 879 (qui cite la phrase de Pascal reproduite dans la notice historique de Grevisse § 1038) l'indicatif serait assez fréquent jusqu'au XVII^e siècle. La même remarque est faite par Gamillscheg 732 qui suggère même que la construction populaire actuelle serait la continuation directe du vieux tour. Cependant on note qu'aucun grammairien n'a mis en avant un exemple d'imparfait de l'indicatif antérieur au XVII^e siècle! Cette vue n'est pas non plus confirmée par les recherches de Moignet (v. en particulier op. cit. 632).

12: Lorian loc. cit. signale un présent de l'indicatif dans Montaigne: celui-ci s'est corrigé lui-même dans l'exemplaire de Bordeaux qui présente le subjonctif.

Citant l'exemple de Proust, Le Bidois § 1625 bis qualifie notre tour de « populaire »; Damourette et Pichon p. 640 se contentent d'affirmer qu'il est moins fréquent que le premier (avec le présent du subjonctif). Ils offrent 5 exemples; avec les 2 de Lorian et de Cohen 57 (de caractère nettement littéraire) et les 6 de Grevisse § 1038 (dont 5 avec un *que* reprenant *comme si*, aussi bien anté- que postposé) nous obtenons un total de 12 exemples. Normalement *si* (qui n'est pas toujours antéposé) y exprime l'hypothèse, mais peut aussi rendre une répétition:

« S'il faisait froid et que la bonne montait lui allumer du feu, il attendait que le feu ait pris. » (Proust, cit. Grevisse, cf. l'exemple de F. Marceau)

Dans ces exemples il paraît indiscutable que *que* a perdu tout rapport avec celui qui introduit la proposition hypothétique isolée¹³ et qu'il faut l'analyser comme une sorte de « *coniunctio uicaria* » qui n'a aucune influence sur le mode. La syntaxe de *que* reprenant *si* sera donc la même que celle de *que* reprenant *quand*, *comme* (ou *puisque*)¹⁴:

« quand il arrivera et qu'il te dira ... »¹⁵

Il me paraît que dans cette perspective le caractère insolite (pour ne pas dire aberrant) du conditionnel après *que* reprenant *si* saute aux yeux: comme *que* est une reprise neutre de *si*, la construction hypothétique normale se poursuit, comme si on n'avait fait que répéter *si*.

L'emploi du conditionnel aurait supposé que la proposition introduite par *que* puisse toujours dans la langue contemporaine s'interpréter comme une proposition véritablement indépendante de celle introduite par *si*, possédant donc ses propres règles de correspondance temporelle – ce qui serait pour le moins étrange, puisqu'une telle construction ne rapprocherait pas notre tour des systèmes hypothétiques, mais des propositions temporelles!

13: Noter aussi l'ordre libre de ces propositions.

14: Voir Sandfeld § 155.

15: Naturellement, d'un point de vue historique, Tobler IV 16 a raison de distinguer les deux emplois, puisque, dans l'ancienne langue, *que* ne reprenait pas à proprement parler *si*. Selon Moignet 476 et passim la proposition hypothétique ne remonterait pas à une indépendante, mais émanerait peut-être de l'a. fr. *se* + indic., *que* + subj., ou la proposition introduite par *que* marquerait une conséquence de l'hypothèse de la première proposition (p. 462 sq.). D'autre part, il n'est pas sans intérêt de faire observer avec Frei 213 que la

Si l'on acceptait le caractère indépendant de la proposition introduite par *que*, on s'attendrait à trouver aussi un certain nombre de *futurs* – or ce n'est jamais le cas. Notre *que* n'est donc pas une conjonction temporelle, mais bien une reprise neutre de *si*.¹⁶

Si nous passons maintenant aux exemples qui sont au présent, il me semble que déjà l'observation que je viens de faire infirme l'explication de l'indicatif après *que* hypothétique donnée par Togeby: il s'agirait de «cas où *si* peut se traduire par *quand* et qui n'expriment donc pas une hypothèse» (op. cit. § 422,1, p. 385). Ne faudrait-il pas alors pouvoir trouver au moins quelques *futurs*, comme après le *si* adversatif («si je le dirai, c'est que . . . »)?

Aussi bien l'analyse des exemples recueillis démontre qu'il faut abandonner cette explication, du simple fait que l'on trouve des indicatifs dans des systèmes indubitablement hypothétiques. Ainsi l'exemple de van der Molen 115:

« . . . mais s'il est encore temps que la place est encore à prendre veuillez . . . »
(lettre populaire)

Nous constatons donc que les faits syntaxiques ne diffèrent pas ici essentiellement de ceux des systèmes du passé et qu'il faut insister, aussi en ce qui concerne les propositions au présent, sur la perte d'indépendance subie par la proposition introduite par *que*. En revanche il y a certaines différences significatives dans leur distribution.

Il n'y a guère que Grevisse qui donne un nombre appréciable – quatre – d'exemples de la construction. On en trouve un seul, nettement hypothétique, chez Damourette et Pichon § 1923, p. 585 sq.:

« Donc cet imparfait, si nouveau dans la littérature, change entièrement l'aspect des choses et des êtres, comme sont une lampe qu'on a déplacée, l'arrivée dans une maison nouvelle, l'ancienne si elle est presque vide et qu'on est en plein déménagement. » (Proust)

«conjonction à tout faire» de la langue populaire peut aussi se joindre à *si*, sans influencer sur le mode (tout en permettant le conditionnel): «si qu'on s'en irait», «fais toujours comme si que tu n'en savais rien.» A noter que Sandfeld § 266 p. 446 a relevé un exemple de *comme si que* + le présent du subj.:

«Comm'si qu'j'aye épousé un flic.» (Rictus)

16: La présence des deux ou trois conditionnels tient évidemment au rôle ambigu que joue le conditionnel dans le système verbal français.

Un seul dans Rothe 178 (qui cite aussi Sagan, v. infra), trouvé d'ailleurs par Thérive:

«Si les forces en présence sont trop disproportionnées et que l'ennemi a mauvaise réputation, les civils sont pris dans un engrenage d'épouvantes (...).» (J. Chardonne)

Enfin, Togeby en offre deux. La phrase de Sagan présente sûrement un *si* itératif:

«Si elle vous quitte et que vous savez pourquoi, je vois mal ce que je peux ajouter.»

De même nature est l'exemple que Grevisse a trouvé dans Léautaud (auquel il faut joindre la proposition que cite Grevisse de J. Schlumberger):

«Si on nous quitte et que nous souffrons, ce n'est que pour la privation de ces agréments.»

Voilà les trois seuls exemples de nature nettement non hypothétique. Ainsi la plupart des exemples expriment clairement une condition, seulement c'est une condition *réalisable*: on pourrait remplacer *si* non pas par *quand*, ou *toutes les fois que*, mais p. ex. par *au cas où*. V. supra les phrases de Proust et de Chardonne et même celle de Léautaud. En outre:

«Il ne s'approche d'une langue ou d'une idée que s'il la croit bien morte et qu'il la voit momifiée dans une vitrine et que ça ne peut plus mordre.» (L. P. Fargue, cit. Grevisse)

L'exemple trouvé par Togeby dans *Elle* et surtout celui que Grevisse rapporte de Claudel me paraissent assez ambigus,¹⁷ ce qui s'explique par le fait que, comme une condition *réalisable* peut souvent *se reproduire*, le sens d'une telle condition généralisable se confond facilement dans un contexte donné avec un énoncé itératif, surtout si celui-ci est de caractère gnomique. Il faut convenir que cette similitude a pu jouer dans l'esprit des auteurs cités, d'autant plus qu'aucune des propositions principales ne présente le futur. A ce propos il est significatif que notre construction se trouve aussi (bien qu'exceptionnellement) avec *si* postposé – ce qui n'est pas le cas pour le *si* proprement adversatif qui doit toujours précéder le verbe principal.

17: Il est évident que la combinaison *comme si* † prés. indic. † *que* † prés. indic. n'est pas attestée, puisque *comme si* n'admet pas le présent de l'indicatif. Cf. Sandfeld § 266, surtout p. 442.

Nous constatons donc que *que* hypothétique + présent de l'indicatif est bien plus rare que *que* + imparfait de l'indicatif – ce qui n'est pas très surprenant, puisque, dans la combinaison au présent, il n'existe aucune possibilité de conflit pour la langue parlée. Le présent du subjonctif y est on ne peut plus vivace et, grâce à sa valeur de présent-futur, très apte à exprimer une hypothèse.¹⁸

Ainsi il est fort naturel que les exemples relevés présentent presque tous un caractère *littéraire* prononcé, au contraire de la construction au passé qui appartenait à la langue familière.¹⁹ Il me paraît donc légitime de maintenir l'explication donnée plus haut: déclin de l'imparfait du subjonctif, maintien du principe des systèmes hypothétiques (décalage des temps, écartement du conditionnel) et affaiblissement du caractère indépendant de la proposition hypothétique introduite par *que*.²⁰

Morten Nojgaard

ODENSE

18: Noter qu'il peut se trouver après *comme si*.

19: A noter que Van der Molen 115–16 ne relève aucun exemple *oral* de présent de l'indic., pas plus que Damourette et Pichon. Ceux de Frei sont construits.

20: L'explication de Rothe 174 me paraît assez étrange: «(...) als fakultative Variant ohne jede Relevanz für den Sinn der Aussage, der ohnehin als konditionales Translat allein durch das /si/ bestimmt wird, kann gelegentlich unter dem Einfluss der Realitätstheorie auch eine A-Form [c.-à-d. un indicatif] vorkommen (...)». Rothe veut-il dire que l'indicatif peut s'y introduire pour mettre les propositions hypothétiques en accord avec une théorie, à son sens (et au mien d'ailleurs) erronée, sur la valeur du subjonctif?! Quoi qu'il en soit, on voit bien que son «explication» part de celle qui est combattue ici. A noter que Rothe ne cite aucun exemple de *que* hypothétique + imparfait de l'indicatif!

Ouvrages cités

- Ferdinand Brunot: *La pensée et la langue*. Paris 1965 (1926).
- Marcel Cohen: *Le subjonctif en français contemporain*. Paris 1965.
- Jacques Damourette et Edouard Pichon. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. V. Paris 1936.
- Henri Frci: *La grammaire des fautes*. Paris 1929.
- Ernst Gamillscheg: *Historische Französische Syntax*. Tübingen 1957.
- Maurice Grevisse. *Le bon usage. Grammaire française*. 8^e éd. Gembloux 1964.
- G. et R. Le Bidois. *Syntaxe du français moderne*. Paris 1967.
- Eugen Lerch. *Die Bedeutung der Modi im Französischen*. Leipzig 1919.
- Alexandre Lorian. *L'expression de l'hypothèse en français contemporain. Antéposition et postposition*. Paris 1964 (langues et styles 3).
- Gérard Moignet. *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français. I-II*. Paris 1959.
- Willem van der Molen. *Le subjonctif. Sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée*. Amsterdam 1923.
- Wolfgang Rothe. *Strukturen des Konjunktivs im Französischen*. Tübingen 1967. (Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie 112, Heft).
- Kr. Sandfeld. *Syntaxe du français contemporain. II. Les propositions subordonnées*. Genève 1962.
- Hermann Soltmann. *Syntax der Modi im modernen Französisch*. Halle 1914.
- Adolf Tobler. *Vermischte Beiträge zur Französischen Grammatik*. IV. Leipzig 1908.
- Knud Togeby. *Fransk grammatik*. København 1965.